Le facilitateur méthode (décision par consentement)

https://le-souffle-eelv.fr/contribution-la-sociocratie-un-nouveau-souffle-democratique-bernard-martin/

Extrait de : La sociocratie : un nouveau souffle démocratique (Bernard Martin) « La sociocratie : un nouveau souffle démocratique »

La sociocratie nous propose d'organiser le travail de nos groupes, pour les décisions importantes, sur la base de règles simples : chaque groupe fonctionne comme un cercle au sein duquel chacun, bienveillant, peut faire une proposition qui sera examinée, lors d'un tour de tous les membres du cercle, sans exception, aidé par un facilitateur et un secrétaire, permettant à la proposition d'être soit amendée et bonifiée par l'expression de tous les membres, soit d'être objectée avec une nouvelle proposition, pour qu'à la fin, il n'y ait plus aucune objection et un consentement effectif de tous les membres qui auront effectivement exprimé leur avis, leur réaction et leur éventuel objection.

Ce processus est organisé par le facilitateur.

le rôle du facilitateur aidé du secrétaire. Il fait circuler la parole et il veille au respect des étapes. Au départ : une proposition par un membre ou par des membres du groupe : claire et courte pour être efficace.

Etape 1 : Tour de cercle pour dire : – oui pour un besoin de clarification ou – non je suis d'accord. Le facilitateur donne ensuite la parole à ceux qui ont ce besoin et le proposant répond. Le facilitateur vérifie que la réponse est comprise

Etape 2 : Tour de cercle: oui pour un besoin de réagir ou non pas de besoin. Le facilitateur donne la parole à ceux qui ont besoin de réagir : critiques positives ou négatives pour améliorer la proposition, ou faire une autre proposition. On peut réagir sans objecter, c'est-à-dire refuser la proposition à l'étape 3 car le proposant peut amender ou modifier sa proposition suite aux réactions.

Etape 3 : tour de table pour voir si objection : c'est-à-dire refus de la proposition, éventuellement bonifiée à l'étape 2 et pourquoi. Après le tour des objections le facilitateur demande si celui qui objecte a une contre- proposition. Si oui, on refait un tour de réaction de l'étape 2 pour cette contre-proposition, puis le facilitateur vérifiera, par un nouveau tour de table l'étape 3, si se manifeste une objection, c'est-à- dire qu'une personne dise non, je ne suis pas d'accord à cette nouvelle proposition.

Etape 4 : écriture de la nouvelle proposition, vérification de l'accord et promulgation.

Etape 5 : on célèbre ensemble et ensuite on peut faire un retour d'expérience.

Voir aussi

https://patterns-fr.sociocracy30.org/what-is-s3.html

https://www.facilitateurs-alsace.org/la-facilitation/

Facilitateur.odt